

MINISTERE DU COMMERCE DE
L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

MINISTERE DE LA JUSTICE, DES
DROITS HUMAINS ET DE LA
PROMOTION CIVIQUE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

**ARRETE INTER-MINISTERIEL N°2017-0503 / MCIA/MJDHPC/MINEFID
portant sécurisation du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier**

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT,

Visa CF n° 01474

**LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION
CIVIQUE, GARDE DES SCEAUX,**

ET

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'Acte Uniforme OHADA du 15 décembre 2010 portant sur le droit commercial général ;
- Vu** l'Acte Uniforme OHADA du 30 janvier 2014 relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- Vu** le Décret n°94-473/PRES/MAE/MJ du 28 décembre 1994 portant ratification du traité du 17 octobre 1993, relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique ;
- Vu** le Décret n°2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le Décret n°2017-075/PRES/PM/ du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement ;

- Vu** le Décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret 2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23/05/2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu** le Décret n°2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Economie des Finances et de Développement ;
- Vu** le Décret n°2016-299/PRES/PM/MJDHPC du 29 avril 2016 portant organisation du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique ;
- Vu** le Décret n°2016-399/PRES/PM/MCIA du 23 mai 2016 portant organisation du Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- Vu** le Décret n°2015-1385/PRES/TRANS/PM/MICA/MEF/MJDHPC du 20 novembre 2015 portant approbation des statuts de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso ;
- Vu** le Décret n°2005-332/PRES/PM/MCPEA/MFB/MJ/MTEJ du 21 juin 2005 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Centres de Formalités des Entreprises ;
- Vu** les statuts et règlement de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso adoptés le 19 Décembre 2013 ;

ARRETENT

ARTICLE 1 : Il est mis en place un système de sécurisation du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM).

Le système de sécurisation garantit l'unicité, l'authenticité, la traçabilité et l'intégrité de l'acte délivré par le service habilité.

ARTICLE 2 : Le système de sécurisation consiste en l'apposition d'un scellé de sécurité à bulles sur le registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM), et à l'enregistrement de la copie numérique du RCCM associé au scellé, avant sa délivrance au promoteur.

ARTICLE 3 : La gestion du système de sécurisation du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) est confiée à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso.

ARTICLE 4 : Les prestations de sécurisation donnent lieu à une contrepartie financière forfaitaire destinée à couvrir les charges d'exploitation. Le montant est fixé par une décision du comité de gestion des CEFORE et est supporté par le promoteur.

ARTICLE 5 : Ce système de sécurisation est effectif pour compter de la date de signature du présent arrêté. Les RCCM délivrés antérieurement à cette date peuvent faire l'objet de sécurisation sur demande du détenteur auprès du service de sécurisation.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté qui abroge les dispositions de l'arrêté n°2017-0404/MCIA/MJDHPC/MINEFID du 2 novembre 2017 portant sécurisation du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 29 decembre 2017

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie et de l'Artisanat



Stéphane Wenceslas SANOU
Officier de l'Ordre National

Le Ministre de la Justice, des Droits Humains
et de la Promotion Civique, Garde des Sceaux



Bessolé René BAGORO
Officier de l'Ordre National

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI
Officier de l'Ordre National